

A PARTIR D'AVRIL 2019  
**CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT**



**SYDEVOM**  
www.sydevom04.fr

## POURQUOI UNE ÉVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI ?

En France, environ un million de tonnes d'emballages ménagers en plastique est utilisé chaque année.

Jusqu'à présent, dans les Alpes de Haute-Provence, seulement la moitié de ces emballages était recyclable : les bouteilles, bidons et flacons en plastique. L'autre moitié, constituée des pots, barquettes et plastiques souples ne l'était pas, faute d'exutoires.

Dès lors, l'ensemble des acteurs du tri n'a eu de cesse de chercher à répondre à cette incohérence.

Aujourd'hui c'est chose faite. Des débouchés existent et le centre de tri de Manosque s'est modernisé en vue d'accueillir efficacement ces nouveaux emballages. C'est ce qu'on appelle "l'extension des consignes de tri à tous les emballages".

A partir du 1 avril 2019, le geste de tri est facilité pour l'habitant : "chez vous tous les emballages se trient !".

### Bouteilles et flacons en plastique

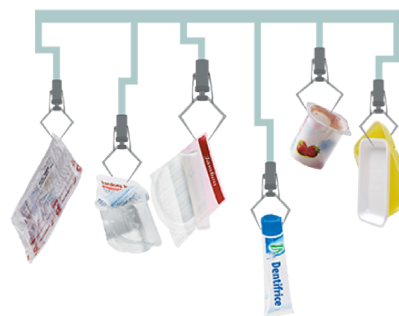


### NOUVEAU

### Sacs et sachets en plastique souple



### Barquettes et pots en plastique et polystyrène



### Suremballages et emballages en carton



### Petits et gros emballages métalliques



### Papiers, magazines...\*



### Emballages en verre\*

